Droit de Rennes (1) avant d'entrer à celle de Paris. Très attaché à sa province il avait donné à notre société outre plusieurs comptes rendus deux remarquables études l'une sur la Coutume de finport (Mémoires, t. II, 1921), l'autre sur Noël du Fail et le rôle social de la Noblesse (Mém., t. VIII, 1927).

Nous déplorons aussi le décès de M. Eugène Déprez, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes de 1913 à 1941, décès survenu le 19 août 1951. M. Déprez qui appartenait à notre Comité depuis 1928 avait publié dans nos Mémoires (t. VII, 1926) un article remarquable sur la querelle de Bretagne de la captivité de Charles de Blois à la majorité de Jean IV.

CONSIDÉRATIONS SUR UN ADJECTIF

(Episcopus corisopitensis)

En Cornouaille, en 848, siégeait un évêque du nom de Félix, que Nominoë dépouilla de son siège cette année-là sous l'inculpation de simonie. Dans le texte des Gesta sanctorum Rotonensium, écrit entre 868 et 876, probablement vers 870, nous trouvons cet évêque désigné par les mots episcopum nomine Felicem corisopitensem. L'adjectif corisopitensis, qui n'apparaît dans aucun texte plus ancien, mais que porte encore de nos jours l'évêque de Quimper et de Léon, a-t-il une origine réellement ancienne, antérieure à la rédaction des Gesta? La question ne va pas sans intérêt pour l'histoire des premiers siècles bretons. Aussi ne doit-on pas s'étonner que M. François Merlet ait tenu à le traiter à fond en lui réservant une vingtaine de pages dans la deuxième partie — parue dans le récent tome XXXI (1951) de nos Mémoires — de sa remarquable étude sur la Formation des diocèses et paroisses de Bretagne.

Je dois ces précisions à une obligeante communication de M, le doyen Bouzat.

Nommé chargé de cours à la Faculté de Rennes en 1906, agrégé en 1908, titularisé dans la chaire de droit romain le 10 février 1919.
 M. Olivier Martin a exercé ses fonctions à Rennes jusqu'au 1er novembre 1922, date de sa nomination à la Faculté de Droit de Paris.

A l'origine se place un souci dont personne ne s'était avisé avant lui. Après avoir prouvé — contrairement à l'opinion reçue sans examen — que la ville de Quimper ne s'est pas nommée en latin Corisopitum avant le xive siècle, j'avais insisté sur l'intérêt du qualificatif corisopitensis. Exclure l'existence dans les derniers temps de l'Empire romain d'une civitas Corisopitum ou Corisopitum, dont le qualificatif épiscopal serait un témoin, c'était se heurter à une grosse difficulté. Je l'avais indiqué (1) : ce mot corisopitensis, « il faut qu'on nous dise d'où il vient ». C'est un grand mérite à M. Merlet de ne s'être pas dérobé à cette obligation.

J'espère ne pas déformer ni affaiblir sa doctrine en la résumant comme suit :

Après la mort, en 868, de Conwoion, abbé de Redon, et même dès la fin de 867, ses moines, fidèles à sa pensée, se virent confier la tâche « semble-t-il » (c'est M. Merlet qui parle) de composer à l'intention du pape un « dossier » favorable aux prétentions archiépiscopales de l'évêché de Dol. Il convenait, entre autres choses, de faire voir que le prestige d'une fondation romaine ne manquait pas aux diocèses de la province ecclésiastique dont on sollicitait la reconnaissance officielle. Pour ce faire on recourut à la Notice des provinces et cités et, comme presque tous les manuscrits alors connus de ce document administratif portaient le nom, inutilisable ailleurs qu'en Cornouaille, d'une civitas Coriosopitum (ou Corisopitum), on attribua donc à l'évêque de Cornouaille le titre d'episcopus corisopitensis.

C'est bâtir une hypothèse, au demeurant assez vraisemblable, que de se représenter les moines de Redon attachés à établir un dossier pour plaider auprès du Saint-Siège la cause de Dol. Cependant les Gesta n'étaient pas une pièce de ce dossier et aussi bien M. Merlet ne va-t-il pas jusqu'à les traiter comme tels. Ils n'ont rien d'un écrit de polémique. Nous savons du reste qu'ils ont été rédigés vers 870. Or M. Merlet confesse que le « dossier » n'a pu être remis à son destinataire qu'entre 878 et 882. Ainsi chacun dans le monastère aurait été invité, dès 870 au moins, dès 867 peut-être, à veiller avec soin sur sa plume, quoi qu'il écrivît, pour ne manquer dans aucun cas aux principes de

⁽¹⁾ Encore quelques réflexions... dans Annales de Bretagne, t. LII, 1945, p. 57. n. 5.

la maison. Rejeter cette seconde hypothèse, ce serait s'obliger à en avancer une autre, car, enfin, la question subsiste : D'où vient ce corisopitensis des Gesta?

D'autre part, jusqu'à 1050 au moins, les évêques de Cornouaille, quand un autre titre qu'episcopus simplement leur était donné, continuèrent à être désignés et à se désigner eux-mêmes par une formule en rapport plus ou moins étroit avec Cornugallia ou Cornubia. L'innovation attribuée par M. Merlet à l'initiative des gens de Redon demeurait en somme sans effet. Le succès ne survint que dans la deuxième moitié du xi° siècle. M. Merlet explique la victoire du qualificatif corisopitensis après 1050 par l'influence de textes narratifs tels que la Chronique de Nantes, Fort bien; mais de penser qu'on ait voulu à Quimper renoncer à une formule consacrée depuis longtemps sans que le qualificatif concurrent, et qu'on lui préférait, représentât une authentique tradition ancienne, c'est une hypothèse de plus.

Ma conviction est que, si l'évêque Félix se trouve qualifié de corisopitensis dans le texte des Gesta, c'est tout bonnement parce qu'il avait coutume de se qualifier ainsi luimême. En vain nous dit-on que l'évêque Anauveten est appelé cornogallensis dans une charte d'Erispoé d'entre 851 et 857, plus de dix ans avant la rédaction des Gesta. Il importe de faire attention que Félix avait siégé avant Anauveten, que les événements mentionnés par l'auteur des Gesta se placent en 848, et que Félix, prélat d'allégeance franque, avait été déposé par Nominoé au synode de Coëtleu, précisément au bénéfice d'Anauveten. Que celui-ci, personnage d'un bretonisme garanti, ait pris le titre de cornogallensis, équivalent à « de Cornouaille «, rien de plus naturel; mais que Félix portât un titre de tradition gallo-romaine, rien de plus normal. Il existait deux traditions différentes. La gallo-romaine l'emporta définitivedans l'usage vers 1080. Pourquoi ? Parce qu'elle était galloromaine et que les clercs cornouaillais ralliaient alors sans réserve les bannières de la métropole de Tours.

Et nous voici encore une fois face à face avec le mystère de la Notice des provinces et cités. Au fond, pour tenter de dirimer le débat, il faudrait reprendre de très près l'examen des manuscrits et tâcher de démêler les liens qui les unissent. Ma doctrine, favorable à la leçon Coriosopitum exige une hypothèse unique : le scribe de l'archétype aurait omis les Coriosolites parce qu'il les a confondus avec les Coriosopites, cité de nom analogue au leur et qui venait d'être constituée depuis peu. Supposé que, par hasard, un jour, se découvre un manuscrit très proche de l'archétype et présentant la leçon Coriosolitum, M. Merlet et les autres adversaires des Corisopites auraient cause gagnée. Les hypothèses concernant les entreprises des moines de Redon ne perdraient pas pour autant leur fragilité, car il se pourrait que le titre de corisopitensis eût été forgé en toute bonne foi d'après un manuscrit de la Notice par un des évêques gallo-francs prédécesseurs de Félix, mais quelque chose d'essentiel serait acquis : la civitas Coriosopitum apparaîtrait comme un mythe. Nous n'en sommes pas là.

Pour ce qui est spécialement de l'adjectif, la conclusion de la controverse serait, si on en venait là, que le titre latin conservé au xx° siècle par l'évêque de Quimper et de Léon doit son existence à la bévue d'un scribe obscur de l'administration romaine du Bas-Empire, qui, dans une minute de défaillance, écrivit un p au lieu d'un l.

Henri WAQUET.

P. S. — Depuis la rédaction de l'article ci-dessus (lequel n'a plus guère qu'un intérêt rétrospectif), M. Merlet a fait une découverte capitale : le manuscrit des Gesta ne porte pas l'adjectif corisopitensis. Voilà qui rend inutile son échafaudage d'ingénieuses hypothèses. Voilà aussi qui fortifie singulièrement la thèse Corisoolite. Un obstacle auquel M. Merlet a été le premier à oser s'attaquer tombe sous ses coups opiniâtres. Reste à bousculer celui, déjà affaibli, mais debout encore, qu'oppose aux adversaires des Corisopites la masse des manuscrits de la Notice des provinces et cités.

H. W.

Je remercie très vivement mon confrère et ami, M. Waquet, de vouloir bien m'autoriser à écrire, à la suite de sa communication, une note, que je vais m'efforcer de rendre aussi courte que possible, au sujet des objections qu'il a été amené à faire à quelques conclusions de mon travail sur la formation des diocèses en Bretagne. Je me bornerai donc à quelques explications sur les hypothèses formulées par M. Waquet comme une conséquence (ou comme une induction) de mon système : alinéa « C'est bâtir... »

1^{re} hypothèse. — L'abbaye de Redon s'est attachée à constituer un dossier pour plaider, auprès du Saint-Siège, la cause de Dol. J'adopte en effet cette hypothèse, mais peut-être n'est-il pas inutile de faire remarquer que l'abbé Duine l'a formulée en termes très analogues (Le schisme breton, p. 458; voir ma note 287), en se fondant sur des données très étrangères aux miennes (notamment sur de fausses lettres du pape Hadrien II), ce qui renforce la probabilité de l'hypothèse, que M. Waquet trouve au surplus assez vraisemblable.

2° hypothèse. — Je n'ai jamais envisagé que tous les moines de Redon ont reçu, vers 870, la consigne d'employer exclusivement pour Quimper l'adjectif Corisopitensis.

Je viens de faire à la Bibliothèque nationale une vérification qui me permet de préciser ma réponse, ce que je n'avais osé faire antérieurement. Il a été admis jusqu'ici (et je m'excuse ne n'avoir pas fait la vérification plus tôt) que l'adjectif Corisopitensis figure pour la première fois dans les Gesta sanctorum Rotonensium, rédigés entre 870 et 875, et dont l'un des éditeurs, dom Morice, transcrit comme suit le passage où figurerait cet adjectif: « Elegerunt itaque episcopi duo ex eis, qui Romam pergerent, id est, Susannum, episcopum Venetensem, et alium episcopum nomine Felicem Corisopitensem. »

Or le manuscrit unique des Gesta (Bibl. nat., nouvelles acquisitions latines, 662, x1° siècle) contient bien la même phrase (f° 9, r°). Mais l'adjectif Corisopitensem n'y figure pas. Par contre, on lit, en interligne, au-dessus du mot Felicem le mot Corisopiti.

Le mot Corisopiti interligné constitue, à n'en pas douter, une interpolation :

- 1°) La construction correcte et la symétrie de la phrase exigeaient *Corisopitensem*, ce qui explique la restitution malencontreuse de l'édition de dom Morice;
- 2°) Plus exactement, la phrase est beaucoup plus correcte si elle s'arrête au mot Felicem. Les mots alium et

nomine s'expliquent beaucoup mieux si le siège de l'évêque n'est pas indiqué;

3°) L'écriture du manuscrit est apparemment des environs de 1075, avec la marge qui s'impose, donc postérieure à la rédaction de la Chronique de Nantes. On explique très facilement que le scribe, en se relisant, ait ajouté, en commentaire, le mot Corisopiti interligné, pour montrer qu'il n'ignorait pas l'identité de l'évêque Félix, que la Chronique de Nantes désigne expressément comme episcopus Corisopitensis.

Observons que Mabillon, qui a donné la première édition des Gesta, a bien transcrit Felicem Corisopiti, sans signaler l'interligne. Il y a donc eu trois fautes successives, chacune vénielle, mais dont l'ensemble a été grave de conséquences :

- 1°) Mabillon n'a pas signalé que le mot Corisopiti était interligné (Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, saec. IV, pars secunda, 1680, p. 212). La responsabilité en incombe au copiste utilisé par Mabillon, lequel mérite bien des circonstances atténuantes, vu les méthodes de critique historique de l'époque;
- 2°) Les mêmes circonstances atténuantes doivent être accordées à dom Morice, qui a cru, par souci de la symétrie de la phrase, pouvoir restituer Felicem Corisopitensem (Preuves, I, col. 252 et Mabillon, op. cit., p. 189);
- 3°) Les érudits modernes ont établi les données du problème d'après dom Morice, sans recourir aux sources, et j'ai suivi leur exemple : il faut reconnaître que le recours aux sources nécessite des voyages dont il est difficile de supporter les frais.

La donnée initiale du problème relatif à l'adjectif Corisopitensis est donc modifiée considérablement. Le texte originel des Gesta ne comportait pas cet adjectif. Quant à la vie
de saint Conwoion, datée du xi° siècle par Mgr Duchesne et
par M. Lot, et de la fin du x° siècle (pour des motifs
spécieux relatifs au pédantisme du langage) par l'abbé
Duine, j'ai une nouvelle raison de croire que la rédaction
en est postérieure à la Chronique de Nantes et à l'Indiculus.
Observons que le nom de Nominoë, qui n'a probablement
jamais eu le droit de porter le titre de roi, figure dans les
Gesta (vers 870-875) sous la forme Nominoe, dans la Chro-

nique de Nantes (vers 1050) sous la forme Nomenoius, et dans l'Indiculus (très peu postérieur à la Chronique de Nantes) sous la forme Nemenoius. Il semble bien que la forme Neomenoius utilisée dans la vie de saint Conwoion (Morice. Preuves, I, col. 230) ne s'explique que par la double utilisation des formes employées par les rédacteurs de la Chronique de Nantes et de l'Indiculus. C'est donc par la Chronique de Nantes que nous avons le premier témoignage de l'affectation à Quimper de la graphie Corisopitum des manuscrits de la Notitia Galliarum (vers 1050).

Il en résulte bien des conséquences. Je me bornerai à en signaler deux :

- 1°) L'attribution à l'évêque Félix du siège de Quimper devient hypothétique. Il ne faut pas oublier que le passage en question de la Chronique de Nantes (seule source) est plein d'erreurs volontaires (sauf bien entendu ce qui est emprunté aux Gesta): le siège de Salocon de Dol attribué à Alet; les adjectifs Dialetensem et Ocismorensem appliqués respectivement à Alet et à Léon, le nom même de l'évêque Liberalis, qu'on a quelque raison de croire emprunté aux actes d'un concile provincial où fut ordonné saint Paterne, évêque de Vannes (cf. R. MERLET, Chronique de Nantes, p. LV). Tout cela ne donne pas d'autorité au texte pour l'attribution à Félix du siège de Quimper, et en donne encore moins à l'expression Corisopitensis appliquée à Quimper, attribution qui n'apparaît pas antérieurement.
- 2°) On peut se demander si cette trouvaille ne remet pas en cause le faux que je suppose avoir été commis à Redon vers 870. Il pourrait être tentant de supposer que l'adjectif Corisopitensis n'a pas été appliqué à Quimper avant la Chronique de Nantes. Mais il faut observer que :
- a) il resterait à expliquer la disparition brusque, vers 870, de l'adjectif *Cornugilensis* dénotant un long usage, et surtout sa suppression systématique dans le seul manuscrit de la vie de saint Guénolé conservé en Bretagne;
- b) dans le passage en question de la Chronique de Nantes, le rattachement supposé d'Alet aux Diablintes, attesté par la forme Dialetensem, est à rapprocher des gloses de plusieurs manuscrits de la Notitia, à partir du x° siècle, sous la forme civitas Diablintum quae alio nomine Aliud vel Adala vocatur (numéros 39, 58 de Mommsen, x° siècle; il semble bien difficile de ne pas identifier, avec

Longnon, Aliud ou Adala et Alet) ou sous la forme civitas Diablintum id est Carifes (ou Carofes) (numéros 38, 41, 100 de Mommsen, x° siècle; on rapproche, avec juste raison, Carifes de Carfantan, faubourg de Dol; il fallait alors, pour soutenir les revendications de la métropole de Tours, attribuer à la même origine les diocèses visins et entremêlés d'Alet et de. Dol); j'ajoute un sixième manuscrit (n° 67 de Mommsen, x° siècle), où on lit: civitas Diablintum id est Dialintum: nous sommes proches de la forme Dialetensis;

c) même remarque pour la civitas Osismorum de la Notitia, transformée, à partir du x° siècle, en Oxismorum ou Oximensis (numéros 11, 19, 92, 96, 100 de Mommsen, x° s.) : le début Oxi facilitait le rapprochement avec le pagus Achmensis (diocèse de Léon), rapprochement attesté par la tertia vita de saint Tudual et admis par le philologue Joseph Loth (on trouve la forme Oximensem dans l'Indiculus).

L'origine de ces fausses identifications respectives d'Alet et de Léon avec les Diablintes et les Ossismii de la Notitia semble donc devoir être recherchée avant les invasions normandes (soit avec vraisemblance aux environs de 870). Or elles se retrouvent, sous une forme analogue, dans la Chronique de Nantes, en même temps qu'y apparaît, pour la première fois, l'adjectif Corisopitensis appliqué à Quimper. Il ne semble donc pas téméraire de chercher une origine commune, comme je l'ai fait, à ces trois fausses identifications, fondées sur les anciens manuscrits de la Notitia (vers 870).

En résumé — et c'est ce qui importe le plus — la prétendue civitas Corisopitum (distincte de la civitas Corisolitum et s'appliquant au futur diocèse de Cornouaille) semble bien un mythe propagé par la Chronique de Nantes et par les textes narratifs qui en dérivent, au même titre que le rattachement à Alet des Diablintes et que le rapprochement des Ossismii et du pagus Achmensis. Je crois avoir donné une explication suffisante de l'adoption à Quimper du qualificatif Corisopitensis à la fin du xr° siècle, adoption entraînant ipso facto l'abandon de l'ancien qualificatif latin exprimant « de Cornouaille ». Quant à l'origine de ces fausses identifications, qui me paraît dater de la fin du xx° siècle, j'en ai proposé une explication, ce qui n'exclut en

rien la possibilité de toute autre explication fondée sur des données nouvelles.

Fr. MERLET.

UNE SOURCE NOUVELLE D'INFORMATION POUR L'ÉTUDE DES VERRIÈRES ANCIENNES

On sait que pour préserver les verrières anciennes des bombardements éventuels, le service des Monuments historiques les avait fait déposer en 1939 et abriter en lieux sûrs. Avant leur remise en place, elles ont été nettoyées, restaurées, le cas échéant, et photographiées panneau par panneau.

Ces derniers clichés permettent ainsi pour chaque vitrail, après sa restitution photographique, d'examiner dans d'excellentes conditions les détails de son exécution ainsi que l'iconographie et les inscriptions qui y figurent.

Ce sont donc là des documents extrêmement précieux; et l'on ne peut que déplorer que, faute des crédits nécessaires, ce remarquable travail de restitution soit loin d'être achevé.

Quelques verrières du Finistère peuvent cependant être dès maintenant étudiées; et leur examen permet d'apporter plusieurs restifications notables aux dates publiées et de déceler ou confirmer quelques noms d'artistes.

**

Confort-Meilars: Eglise de Confort. — Dans la maîtresse vitre (entre 1528 et 1542), représentant l'Arbre de Jessé, le roi Joram porte sur le galon de sa tunique: opus. R. di Loubes, faisant ainsi connaître le maître verrier, dont au xviii° siècle, un chanoine de Saint-Corentin, J. de Loubes, était peut-être un descendant.

Ergu'e-Gab'eric: Eglise. — La maîtresse vitre porte l'inscription suivante :

« Ceste vitre fut fecte l'an mil v°LXXI (1571) et (manque) pour lors fabrique. » En haut de la verrière, date d'une restauration : 1728.